**TRAME pour H.I.S CGT sur la réforme du lycée**

*Ceci est une trame d’HIS utilisable. Vous pouvez prendre tout ou partie de ce qui est proposé, vous l’approprier et bien entendu le modifier. Vous n’avez pas nécessairement à expliquer la totalité de son contenu mais les informations fournies vous permettront de bien comprendre la situation, de répondre aux questions etc…*

*Nous conseillons d’assaisonner ces éléments d’exemples locaux si vous en avez.*

**I – Déconstruire la communication idéologique de Blanquer**

1 – « Le nouveau lycée laisse plus de liberté de choix aux élèves » (faux : tri sélectif)

Sur le principe, les élèves peuvent choisir des spécialités (3 x 4h en 1ère réduites à 2 x 6 heures en Teminale) et donc éviter les disciplines qui les « feraient souffrir » ou « ne les intéresseraient pas ». Dans la pratique, les choix seront orientés par l’établissement et le rectorat puisque l’organisation des emplois du temps pourrait devenir impossible (120 combinaisons possibles pour 10 spécialités en 1ère si choix totalement libre).

De plus, et plus encore, les choix ne sont pas neutres : la fin du lycée est sanctionnée par Parcoursup. Ainsi les élèves doivent, dès la seconde, faire des choix « cohérents » pour leur post-bac, car les spécialités vont influer sur la capacité des élèves à répondre aux « attendus ». Conséquences :

* Les élèves les mieux informé·es et aux attentes scolaires les plus élevées (issu·es de milieux généralement les plus diplômés et les plus aisés) feront des choix stratégiques indépendamment de leurs goûts (ex : SVT – Math – physique pour des écoles d’ingénieur ou médecine, SES et math pour une école de commerce ou une faculté d’Eco-gestion…)
* Les élèves de milieux populaires et de parents peu diplômé·es connaissent généralement mal les « subtilités » de l’orientation. Elles et ils feront ainsi souvent des choix selon leurs « goûts » au risque que ceux-ci les désavantent au moment de postuler dans des universités (abandon des Mathématiques par exemple)
* Les filles s’orientaient déjà vers des filières moins prestigieuses alors que leurs résultats scolaires sont meilleurs que ceux des garçons. On peut s’attendre à une auto-censure plus importante des filles qui abandonneront certaines matières « stratégiques » (encore par hasard les Mathématiques) au détriment de leur poursuite d’étude.

En définitive, la « liberté de choix » de spécialité, puisqu’elle aura un impact sur l’accès au supérieur, aura des effets défavorables sur certain·es élèves comme la « liberté de choix » issue de l’assouplissement de la carte scolaire s’est faite au détriment des élèves de milieux populaires.

Référence bibliographique : « *Au nom de la liberté de choix* » (en Suède) – 2018 – Violette Goarant – Monde Diplomatique

Le même effet inégalitaire se fera au détriment des filles selon des mécanismes assez similaires. Pour s’en convaincre, voir  [le Parcousup des Filles](https://laviedesidees.fr/Le-Parcoursup-des-filles.html) dans La Vie des Idées. Par F. Bugeja-Bloch et M-P Couto.

2 – La mise en concurrence stimule les équipes.

L’effet d’émulation des équipes est quasiment nul. Suite aux réformes dans plusieurs pays, il a été constaté que la mise en concurrence des établissements et des équipes n’améliorait pas la qualité de l’Education. La raison en est simple, l’immense majorité des enseignant·es fait de son mieux indépendamment de toute logique de « prime au mérite » ou de valorisation spécifique.

 Au contraire, les collègues peuvent réduire leur coopération puisqu’elles ou ils voient leurs enseignements en concurrence : la sélection de 3 spécialités en 1ère, puis de seulement 2 en terminale, va créer des dissensions et une forme de « marketing scolaire » entre disciplines pour attirer des élèves, et en particulier « les meilleurs ». En effet, le risque de fermeture de groupes de spécialités entre la 1ère et la terminale fait peser des menaces sur les postes.

De même, l’évaluation généralisée du système a de nombreux biais aux effets très néfastes. Pour s’en convaincre, lire « *Volte-face d’une ministre américaine de l’Education »* (évaluation des élèves et des établissements, « libre-choix » des familles…) – 2010 – Diane Ravitch –Le Monde Diplomatique.

Autre référence utile tirée du Monde Diplomatique : *Privatisation de l’Ecole, le fiasco suédois* – 2018 – Violette Goarant

3 – La mise en concurrence améliore les résultats scolaires.

FAUX - PISA a d’ailleurs montré que la mise en concurrence dans le système scolaire n’était pas favorable à l’amélioration des « performances scolaires » en particulier elle conduit à la dégradation des résultats des élèves les plus fragiles. Donc même dans l’optique néo-libérale de l’OCDE où l’individu est avant tout un futur outil dont l’objectif est l’employabilité, ce système dysfonctionne.

Référence bibliographique : Les conclusions de l’enquête PISA de 2012 (extraits)

****

Autre extrait : « La relation entre choix de l’établissement et performance de l’élève est faible »

4 – Le nouveau lycée muscle le baccalauréat (le niveau baisse)

Si une part de la population plus importante obtient le bac (presque 70% aujourd’hui), les écarts entre les classes favorisées et défavorisées est plus important aujourd’hui que dans les années 50 : il y a aujourd’hui 40% d’écarts entre les enfants de cadres et d’ouvrier·ères bachelier·ères, il y en avait 30% dans les années 50. Il y a bien eu une massification du lycée mais elle n’a pas entraîné de démocratisation. La massification a entraîné l’arrivée massive d’élèves de nouveaux publics, les classes sont plus hétérogènes (scolairement et culturellement), ce qui donne l’illusion que le niveau baisse.

**Même l’OCDE dans son évaluation des compétences des adultes (PIAAC)** affirme que **les mauvaises performances de la France sont en bonne partie imputables aux résultats des 45-65 ans, tandis que les 16-44 ans obtiennent des scores plus proches de la moyenne (bien que toujours inférieurs à cette dernière). Plus l’âge augmente, plus les scores obtenus s’éloignent de la moyenne de l’OCDE »**.  L’expert dirigeant cette étude conclut « Il y a donc eu un « rattrapage » de compétences en France sur ces dernières décennies ».

Dans les faits, et sur le long terme, le niveau de qualification de la population augmente. « Muscler » le bac n’a donc aucun sens, si ce n’est celui d’en faire un outil de sélection. Le véritable enjeu serait plutôt de démocratiser le bac afin que les classes populaires aient autant de chances de réussite que les classes sociales les plus favorisées. Blanquer fait le choix inverse avec un bac plus sélectif (et non plus musclé) afin de sélectionner les « meilleur·es » pour que chacun·e trouve sa place dans l’appareil de production. Dans cette logique, l’amélioration du niveau de la qualification de la population importe peu, il faut trier…ce qui revient à accroître les inégalités scolaires fortement corrélées aux inégalités sociales.

Le nouveau bac se décomposera ainsi :

* 10% du bac est basé sur les bulletins, qu’il faut alimenter par des notes.
* 30% du bac est basé sur des partiels (les épreuves communes de contrôle continu) : des examens dont les sujets seront tirés d’une banque nationale, avec des copies anonymes, des corrections par des enseignant·es que les élèves n’ont pas en cours et une commission d’harmonisation au niveau académique. Ces notes ne rentreront pas dans la moyenne. En tout, 12 épreuves du bac sont à organiser sur 2 ans dans la voie générale et 13 dans la voie technologique : avec le tronc commun Histoire-géographie (2 épreuves en 1ère et une en terminale), LVA (2+1), LVB (2+1), enseignement scientifique de la voie générale (1+1), mathématiques de la voie technologique (2+1) et en fin de 1ère l’épreuve de la spécialité non conservée en terminale.
* 60% du bac reste en contrôle final… mais avec des épreuves anticipées (le français en fin de 1 ère), et le fameux oral, un TPE sur 2 ans sans moyens pour réellement accompagner les élèves vers l’autonomie. ET AUSSI : 2 spécialités de Tale évaluée en fin de 2nd trimestre… Pour servir à Parcoursup.

Le cycle terminal se transforme en un marathon de l’évaluation épuisant profs et élèves. Quand ferons-nous cours ?

C’est enfin la dévalorisation du bac avec des bacs locaux. L’année dernière certaines universités avaient déjà introduit des coefficients pour « pondérer l’effet établissement » dans leur algorithme de Parcoursup. Enfin, ce bac et la loi O.R.E enterrent définitivement les lois Faure (1968) et Savary (1984) qui supprimaient la sélection à l’université et garantissaient aux bachelier·ères l’accès aux études supérieures de leur choix.

Source : enquête PIAAC

<http://www.oecd.org/fr/competences/piaac/evaluationdescompetencesdesadultes.htm>

5 – « Tout le monde n’a pas sa place à l’université »

L’université sélectionne par l’échec car des élèves ne sont pas préparé·es : FAUX.

Parmi les étudiant·es entrant à l’université les années précédentes, si la moitié « échouaient » en première années, 80% terminait un diplôme de Licence ou de Master, le meilleur ratio des pays de l’OCDE. Blanquer refuse volontairement de prendre en compte plusieurs faits :

* La L1 est une année de réflexion pour beaucoup d’étudiant·es permettant de tester une formation et éventuellement de se réorienter (ce qui ne sera presque plus possible avec Parcousup) ;
* la L1 implique une adaptation à un système universitaire auquel les élèves de lycée ne sont pas préparé·es, notamment en terme de niveau d’autonomie. Redoubler sa première année est souvent une manière d’apprendre cette autonomie.
* En 10 ans, les effectifs des universités ont crû de 20%, la hausse des financements de 10% soit une baisse des moyens par élèves alors même que les élèves arrivant à l’université sont plus fragiles. Ce n’est donc pas les élèves qui ne sont pas fait·es pour l’université mais plutôt l’université qui ne s’est jamais adaptée à son public pour le mettre en situation de réussite. Pour plus de détail voir l’article de la FERC-CGT de 2017 « [Une autre réforme de l’Université](https://www.ferc-cgt.org/la-cgt-propose-une-autre-reforme-universitaire) »

Enfin, Blanquer nous a sorti le « scandale du tirage au sort » qui concernait 0,4% des prétendant·es en 2017 et dont une bonne partie a finalement eu ce qu’elle souhaitait. En comparaison, cette année, au 20 août, 20% des prétendant·es avaient quitté Parcoursup (pour aller où ?) et 20% étaient toujours en attente. On passe donc grossièrement de 0,4% à 40% de futur étudiant·es potentiel·les au fond du seau… Il est où le scandale ?

**II – Structure du nouveau lycée**

Pour cette partie nous vous conseillons d’utiliser les documents joints « ancienne Seconde GT », « nouvelle Seconde Blanquer » et « nouvelle Première générale Blanquer ». Ces documents sont largement diffusables et les éléments d’analyse y sont explicites. Quelques compléments :

 En seconde, l’apparition des « sciences numériques et technologies » fait déjà grincer des dents. Le CAPES sur cette discipline n’est pas encore en place, les collègues peuvent la dispenser mais « sur la base du volontariat » mais sans aucun cadrage précis, sans parler des propositions de « formation » pendant les vacances scolaires pour les collègues « volontaires ». Hormis les collègues de Math « jeunes » ayant une option numérique dans leur concours, cette discipline ne peut pas être imposée formellement. Toutefois, des pressions nombreuses ont été constatées de la part de chefs d’établissements pour que certain.es collègues se chargent de la discipline à la rentrée scolaire 2019.

Il est très important de réagir collectivement à ces pratiques : ne pas laisser les collègues isolé·es, prendre une décision collective de refus etc…

Pour les spécialités (1ère et Tle) , les choix des élèves influeront sur les classes en Première —comme avant —mais aussi en Terminale : la sélection de 3 spé en 1ère, puis de seulement 2 en terminale, va créer des dissensions et une forme de « marketing scolaire » entre disciplines pour attirer des élèves, et en particulier « les meilleur·es ». Le risque de fermeture de groupes de spécialités entre la 1ère et la terminale faisant peser des menaces sur les postes.

De même, de nombreux enseignements flous («Histoire-Géo, Géopolitique et Sciences politiques», «Enseignement scientifique», «Humanités, littérature et philosophie»...) impliqueront plusieurs disciplines qui devront se les «partager».

Remarque : la politique de moyens globalisés laissés « à l’appréciation des établissements » se solde par des négociations (parfois des conflits) au sein des équipes sur la répartition des moyens au lieu de permettre de créer une dynamique collective pour réclamer des moyens lorsque ceux-ci sont insuffisants (chose fréquente en ces temps d’austérité). On a pu le constater lors des pseudo concertations organisées dans les établissements de certaines académies.

**III – Effet sur la répartition des spécialités et des options**.

1 – Les options et spé qui disparaissent en dehors des centres et lycées favorisés

On voit avec la carte des spécialités qu’Il existe de fortes inégalités entre académies, les académies « rurales » ou n’ayant pas de grand centre urbain ayant plus rarement certaines spécialités, parfois même pas du tout (Cinéma Audio-Visuel absent de 8 académies métropolitaines, par exemple !). Il existe ensuite de fortes inégalités entre les zones de « centre-ville » et les zones « périphériques » (qu’elles soient urbaines ou rurales) avec beaucoup moins de diversité dans les spécialités. Donc les enfants de certaines zones devront soit aller très loin en internat pour faire des spécialités rares, soit se contenter de ce qui se trouve près de chez eux. Ce qui existe déjà mais sera accentué (on a constaté une baisse des spécialités artistiques, langues vivantes etc… par rapport à l’ancien système. Dans certaines académies des mutualisations de spécialités sont prévues, aboutissant à de véritables « usine à gaz » (un établissement élaborant les emplois du temps des collègues de plusieurs lycées), épuisant les élèves dans des transports parfois longs. Il est probable que ces spécialités soient rapidement appelées à disparaître car les élèves ne les demanderont tout simplement pas.

Enfin, au sein d’un même bassin de formation, on retrouve des inégalités entre établissements. (voir point III-2 sur les effets de polarisation).

Possibilité de faire une petite analyse plus précise à partir de la [Carte interactive de l’Etudiant](https://www.letudiant.fr/lycee/reforme-du-lycee-la-carte-des-specialites-par-lycee.html).

2 – Dynamique de polarisation : Accentuation des inégalités

Avec la réforme Châtel sur l’autonomie des établissements, on a constaté que les lycées accueillant déjà les publics les plus favorisés deviennent encore moins mixtes socialement et scolairement plus « performants ». Comment ? En multipliant les choix d’enseignements d’explorations et d’options rares, en limitant les filières proposées au plus valorisées etc…

A l’inverse, les établissements au public ayant des difficultés sociales et scolaires limitent leurs options, se concentrent sur les dédoublements et les « savoirs fondamentaux » (AP en math et français…) et sont boudés par les élèves ayant le meilleur niveau scolaire habitant alentour.

Pourquoi la réforme va accentuer ce mécanisme ? Une carte des spécialités a été arrêtée par le recteur et les moyens seront fournis en fonction des groupes de spécialités. Un établissement peut proposer une spécialité supplémentaire… financée sur sa marge (8h en première et terminale). Il faudra donc choisir entre dédoubler et réduire la taille des groupes ou proposer des spé. Les établissements au public déjà scolairement favorisé vont faire le choix des spécialités pour se démarquer au détriment des dédoublements. Les établissements au public ayant des difficultés scolaire va soit faire d’office le choix des dédoublements au détriment de la variété de son offre, soit tenter de se diversifier mais compte tenu de son effet de réputation et des difficultés scolaire de ses élèves, échouer dans la concurrence scolaire qui l’oppose aux établissements de type « centre-ville ».

Pour approfondir, voir [Les effets programmés de la suppression de la carte scolaire](https://laviedesidees.fr/Suppression-de-la-carte-scolaire.html), un article qui avait déjà anticipé ce que nous vivons en terme d’accroissement des inégalités et d’homogénéisation sociale et scolaire des établissements – Marie Duru-Bellat – 2007

IV – Effet sur les DHG

Les DHG se calculent à partir d’une « dotation à la structure » définie par les textes et de « dotations complémentaires » abondées par les rectorats selon leur mode de calcul (effectifs, difficultés sociales, spécificités de l’établissement…). Mais ces dotations complémentaires ne sont garanties par aucun texte, distribuées dans l’opacité et très précaires.

 Si les DHG pour l’année prochaine sont globalement en baisse, de nombreux rectorats ont fait le choix d’adoucir les effets de la réforme pour freiner les éventuelles mobilisations en jouant sur les HSA, les dotations complémentaires ou en faisant peser le coût de la réforme sur les collèges, voire l’éducation prioritaire.

 Mais les seules garanties fondées sur des textes restent les « dotations à la structures » que nous rappelons ici :

**Seconde**

Dotation = (nb division\*26.5)+(nbre division\*12) marge supplémentaire

**La marge horaire augmente, passant de 10,5h à 12h.** A priori, tant mieux : elle est supposée servir à organiser des dédoublements. Mais il faudra « recaser » dedans :

* L’équivalent de l’AP actuel (2h) pour les établissements qui le souhaitent.
* Les options (dont les options technologiques pour les élèves désirant s’orienter en série technologique) qui ne seront pas assurées par des DHG suffisantes.
* 54h annuelles « d’accompagnement à l’orientation». Des heures qui s’imposent vu le caractère critique des choix d’orientation des élèves pour pouvoir accéder ensuite à des études supérieures. Mais des heures qui, tout en étant sous la responsabilité du / de la PP (non formé·e pour), seront assurables par des enseignant·es (toujours non formé·es pour), des Psy -EN, la Région... Surtout, cette variété des possibles permet de ne pas abonder ces heures comme telles dans les DHG => elles devront donc être prises sur la marge.

**Bilan : l’augmentation de la marge devrait être absorbée par tout ce qu’il y aura à prendre dedans,** et on se retrouvera vraisemblablement avec un «reste utilisable » moins important donc avec moins d’options et de dédoublements possibles.

**Première générale**

Dotation = (nb de division\*16) + ((nbre de groupe de spécialité \*4)+ (nbre division \* 8)

 Marge supplémentaire

**Première technologique :**

**ST2S =**

 (nombre de division\*14)+(nombre de division \*15)+ ((prévision effectif/29) \* 10)

 **STMG =**

Marge supplémentaire

(nombre de division\*14)+(nombre de division \*15)+ ((prévision effectif/29) \* 8)

**ST2A/STD2D/STL :**

(nombre de division\*14)+(nombre de division \*18)+ ((prévision effectif/29) \* 14)

**Note sur la marge :**

La marge servira à financer :

* L’ AP jusque-là financé par le ministère (annexe1 de l’arrêté du 27/01/2010 relatif à l’organisation et aux horaires du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général)
* Les dédoublements dont 7 heures en 1ère L et ES et 9 heures en S étaient abondées par le ministères (article 8 de l’arrêté du 27/01/2010 relatif à l’organisation et aux horaires du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général)
* Les LV3 pour lesquels il existait un financement comme spécialité pour les séries L par le ministère ou par les rectorats d’après la « carte des langues »
* Les enseignements optionnels qui bénéficiaient souvent d’une dotation complémentaire du rectorat.
* Dans certaines académies pour les séries technologiques le financement de la co-intervention pour la LV1 technologique !
* Les projets, semaines du l’orientation…
* Des spécialités que le rectorat refuse de financer…

Textes :

* Seconde : arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l’organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d’enseignement général et technologique.
* Cycle terminal Général : arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l’organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.
* Cycle terminal technologique : arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l’organisation et aux volumes horaires des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique (ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG).

**V – Une contre-offensive au lycée Blanquer : Le projet de la CGT Educ’action**

Pour nourrir la discussion et ne pas rester sur « c’est mal mais bon… qu’est-ce qu’on fait ? » ou « c’était mieux avant », voilà les propositions que portent la CGT et qui sont radicalement opposées à la réforme Blanquer.

* [Pour un lycée unique et polytechnique](http://www.cgteduc.fr/images/enseignements/lycee/4p_lycee_cgt_educ_janvier_2018.pdf), le projet de la CGT Educ’action, 2018 (repères revendicatifs votés en 2012)
* [Pour une autre Ecole au sens large, le projet d’Ecole de la CGT](http://www.cgteduc.fr/images/reperes/reso_1_projet_ecole_seignosse_mai_2014.pdf), orientations votées lors du congrès national de 2014.

Dans la sphère syndicale :

* L’UNSA et la CFDT portent un projet (lorsqu’elles en ont un) assez proche de celui du ministère. L’achoppement se fait essentiellement sur les questions de moyens puisqu’elles sont pour l’autonomie des établissements et, plus largement, l’idéologie de la « compétence ».
* Le SNES a longtemps porté un projet de Lycée Unifié avec séparation tardive appelé « Ecole Progressive ». Ce projet est toujours invoqué mais de plus en plus rarement porté au profit d’un maintien des séries mais avec « rééquilibrage ». La réforme va sans doute faire bouger les lignes.
* SUD porte aussi un projet d’enseignement unique et polytechnique mais a surtout développé ce concept au niveau du collège mais nous y retrouvons des points d’accord importants.
* Le SNALC a développé un projet de lycée modulaire allant plus loin encore que le lycée Blanquer : spécialisation et orientation dès le début de la seconde, affirmation des fondamentaux, sélection des élèves….